

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.153.B

**Transports urbains -
Acquisition d'autobus
standards 3 portes à
plancher surbaissé :
appel d'offres ouvert**

LE SIX DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.153.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRANSPORTS URBAINS - ACQUISITION D'AUTOBUS STANDARDS 3 PORTES A
PLANCHER SURBAISSE : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation de service public Transports Urbains, le GrandAngoulême met à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier les autobus et les équipements liés, nécessaires à l'exploitation du service.

La politique du GrandAngoulême est de réformer les bus autour de 550 000 km, ce qui permet d'optimiser les frais d'entretien. Dans ce cadre, le GrandAngoulême a procédé au renouvellement de 5 autobus standards en 2012.

Cependant, dans l'attente de la mise en service du projet de transport en commun en site propre à haut niveau de service prévu à l'horizon 2016, il est proposé de renouveler les bus standards a minima, dans la mesure où ce renouvellement n'impacte pas la contribution forfaitaire versée au délégataire dans le cadre de la DSP (contribution actualisée selon un coefficient de vétusté des véhicules).

Pour 2013, il est donc nécessaire d'acquérir 5 bus standards.

La procédure à mettre en œuvre serait l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

Le montant du marché pour l'acquisition de 5 bus est estimé à 1 125 000 € HT.

Les autobus standards seraient des véhicules 3 portes, avec plancher bas et rampe mobile permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché entrera en vigueur à compter de sa notification.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

12 décembre 2012

Affiché le :

12 décembre 2012